

FORMATION MUSICALE (FM) / INSTRUMENTS							
- 1 cours par semaine – Activité / Temps	Frais de dossier facturés au 1 ^{er} trimestre	RESIDENTS SAINT-AVOLD		RESIDENTS AGGLOMERATION		RESIDENTS HORS AGGLOMERATION	
		*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels	*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels	*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels
Eveil musical (à partir de 5 ans) Initiation Musicale (à partir de 6 ans) } OH45	45 €	74 €	24,67 €	93 €	31,00 €	113 €	37,67 €
Formation Musicale seule (à partir de 7 ans) 1H00	45 €	100 €	33,33 €	125 €	41,67 €	150 €	50,00 €
FM + 1 Instrument 0H30	45 €	275 €	91,67 €	335 €	111,67 €	395 €	131,67 €
FM + 1 Instrument 0H45	45 €	398 €	132,67 €	482 €	160,67 €	567 €	189,00 €
Instrument seul 0H30	45 €	224 €	74,67 €	273 €	91,00 €	323 €	107,67 €
Instrument seul ou chant individuel 0H45	45 €	319 €	106,33 €	387 €	129,00 €	456 €	152,00 €
ACTIVITES COLLECTIVES							
Activités : Ateliers de découverte instrumentale. Orchestre : initiation – à cordes – junior – symphonique. Musique de chambre / Déchiffrage / Chant choral / Ensemble chorale / Initiation théâtre / Art de siffler	Frais de dossier facturés au 1 ^{er} trimestre	RESIDENTS SAINT-AVOLD		RESIDENTS AGGLOMERATION		RESIDENTS HORS AGGLOMERATION	
		*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels	*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels	*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels
Elèves déjà en activité au Conservatoire		COURS OFFERTS					
Elèves ne pratiquant pas d'autres activités au conservatoire	45 €	39 €	13,00 €	51 €	17,00 €	64 €	21,33 €
Location d'instrument (alto, violoncelle...) -> 28,20 € par trimestre (selon disponibilité)							

*Hors frais de dossier

- Réduction de 10 % à partir du 2^{ème} enfant et les suivants (l'ordre des enfants est en fonction de leur âge. L'enfant le plus âgé paiera le tarif « normal »)
- Les absences pour cause de maladie ne peuvent en aucun cas entraîner une réduction de tarif, sauf production d'un certificat médical pour une période d'un mois ou plus.
- Seule l'absence d'un professeur non remplacé pour un mois ou plus, justifiera une éventuelle réduction des tarifs.
- Tout trimestre entamé est automatiquement facturé.